

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2018

Ouverture de la séance à 20 h 40

Présents : Alain Perche, Daniel Denayrou, Yves Laurent, Pierre Mandon, Edith Léger, Suzan Sidwell, Carol Greenwood, Régis de Solms, Nicole Dudognon, Frédéric Fredon, Philippe Villette, Patrick Gibaud.

1 absent excusé : Madeleine Malpeyre représentée par Alain Perche

1 absent excusé : Serge Perverie

Patrik GIBAUD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu du conseil municipal précédent qui est adopté à l'unanimité.

-Monsieur le Maire indique avoir réglé, dans le cadre de sa délégation, une facture de 3 936,00 € pour l'illumination festive à l'entreprise Batifoix.

- Monsieur le Maire évoque immédiatement l'achat réalisé dans le but d'offrir un cadeau de retraite à un agent à l'occasion d'une cérémonie pour son départ à la retraite, rappelant que chaque Conseiller Municipal a reçu au préalable une invitation, et demande au Conseil Municipal le remboursement par la commune. Il explique avoir agi seul dans cet exercice n'ayant pas suffisamment communiqué sur le sujet et prend l'engagement de faire désormais attention et en appelle à la compréhension du Conseil Municipal pour lui donner absolution. Il interroge Patrick Gibaud sur le sujet, ayant été avisé par celui-ci la veille, lors d'une réunion entre adjoints, qu'il n'était pas favorable à cette proposition.

Patrick Gibaud prend la parole et indique en préambule que si le fait de décider que la commune fasse un cadeau à son employé n'est pas choquant, il n'en est pas de même pour la façon dont les choses se sont passées.

En effet il s'adresse à l'assemblée et demande combien de personnes avaient été avisées de la présence Madame la Sous-Préfète aux vœux, personne ne répond, il demande si quelqu'un a eu connaissance du prix du cadeau, personne ne savait, Monsieur le Maire le donne : approximativement 500 €.

Il annonce également le choix du prestataire de la réception, qui se trouve être le fils de Monsieur le Maire et pour qui le choix de décision ne fut encore une fois pas partagé, Monsieur le Maire explique que son fils est commerçant sur la commune et à ce titre rien ne s'opposait à ce qu'il soit retenu. Encore une fois une décision qui aurait pu être décidée par tous.

Enfin Patrick Gibaud indique que le départ en retraite n'est pas quelque chose de surprenant et que l'anticipation aurait pu être réalisée et là encore, Monsieur le Maire se fonde en contritions et promesses de ne pas renouveler les choses, ce à quoi Patrick Gibaud déclare que le temps des excuses est révolu, solutions trop faciles exprimées déjà à plusieurs reprises le long du mandat et insuffisantes pour justifier les bévues répétitives,

Monsieur le Maire veut passer au vote, Patrick Gibaud demande si la place de la Conseillère Municipale, épouse de l'agent concerné par la démarche, est bien à voter ce genre de chose,

Monsieur le Maire n'y voit aucune objection, et la décision de faire prendre en charge par la commune le remboursement d'environ 500.00 € est votée par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

-Évocation d'un avenant concernant les contrôles électriques obligatoires : il a été relevé que l'église de Milhaguet n'entrait pas dans la liste des bâtiments à contrôler, son rajout à celle-ci génère un avenant d'un montant de 80 € par an TTC, adopté à l'unanimité.

-Évocation des contrats d'entretien des cloches, la proposition est faite de reconduire les contrats à l'identique soit 197 € HT par an pour Marval et 138 € HT par an pour Milhaguet, adopté à l'unanimité.

-Évocation d'un élément de voirie communale à déclasser ; en effet la route permettant l'accès au gîte des Quatre Vents, que nous avons inscrit dans la liste des voies communales est en réalité une voie privée, nous allons donc prononcer son déclassement. Adopté à l'unanimité

-Évocation de la proposition d'achat d'un chemin communal au Teillaud, au vu des éléments produits, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 voix contre décide de leur demander de finaliser les achats immobiliers qu'ils prévoient avant de nous représenter leur demande.

-Évocation du logement de Milhaguet, lors du précédent Conseil Municipal nous avons envisagé que nous ne donnerions pas suite aux devis Demars et remettrions ce bien en vente en en revisant le prix. Ce jour, Monsieur le Maire indique avoir fait faire ce qui n'était pas possible avant, c'est à dire des devis directement par des artisans. Il en ressort que, avec un montant pour l'électricité par Francis Robisson de 3 745 €, un montant pour le plancher par Damien Dureisseix de 4 075 € et un montant d'isolation et de placo par Claude Malpeyre de 9 388 €, soit un total d'environ 17 000 €, nous pouvons réhabiliter ce logement afin de le mettre en location. Patrick Gibaud demande si quelqu'un s'est manifesté comme étant locataire en puissance, il n'en est rien, il signale donc le risque de dépenser sur des travaux importants pour laisser un logement vide d'occupation, le projet est adopté à 12 voix pour et 1 abstention.

-Évocation de mise en place de passages protégés dans le bourg de Marval : la parole est donnée à Patrick Gibaud qui s'est occupé de l'affaire.

Sachant que nous avons planché à plusieurs reprises sur le moyen de mettre en place un dispositif permettant de faire réduire la vitesse des véhicules dans le bourg, Patrick Gibaud indique avoir contacté une entreprise spécialisée dans la mise en place de passages piétons, cette solution, peu coûteuse en regard de la réalisation de ralentisseurs ou autres haricots d'étranglement, pourra vraisemblablement nous permettre d'atteindre l'objectif. Projet mis au vote et adopté avec 12 voix pour et 1 voix contre.

-Évocation de la liste des participations de la commune aux divers événements : le Conseil Municipal adopte le tableau ci-dessous :

	Bénéficiaires	Montant par bénéficiaire
Cadeaux lors d'un mariage	Mariages célébrés à la mairie	Une médaille de la commune
Arbre de Noël	Enfants de la commune de 0 à 12 ans	30.00 €
Feu d'artifice		5 500.00 €
Fleurs pour naissance ou adoption	Parents domiciliés sur la commune	30.00 €
Récompenses du concours de fleurissement	Participants au concours	40.00 €
Cadeaux pour services rendus		100.00 €
Départ en retraite d'un agent	Agents de la commune	500.00 €
Couronnes et gerbes mortuaires	Décès d'un élu ou d'un agent, de leurs conjoints ou de leurs enfants, cérémonies commémoratives	200.00 €

Questions diverses

-Évocation des travaux sur l'église de Milhaguet : il nous est présenté des propositions d'honoraires et de prestations pour la réalisation du diagnostic par l'Architecte du Patrimoine, la somme de ceux-ci avoisine les 15 000 €. La proposition est mise au vote et adoptée par 12 voix pour 1 abstention.

L'architecte complète l'information par une estimation des travaux futurs envisageables qui devrait s'élever à 90 000 € pour le toit du clocher, 32 000 € pour les murs du beffroi, 3 100 € pour les remontées capillaires de la nef et 6 300 € pour la porte.

-Évocation du logement n° 62 au Bourg de Marval (près de la mairie). Les locataires sont partis, laissant un logement insalubre en l'état. Il est proposé de faire passer une entreprise de nettoyage avant toute chose : mis au vote et adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire indique une proposition d'occupation.

-Mr le Maire présente une requête de l'ordre des avocats concernant la carte judiciaire de la nouvelle région, il indique avoir répondu favorablement à celle-ci.

-Évocation d'un spectacle de théâtre : Monsieur le Maire présente la proposition d'un spectacle dont la commune assurera le financement intégral (420.00 € et repas pour la troupe), l'intendance de la buvette entracte étant affectée à une association qui l'instant n'est pas arrêtée, mais qui semblerait être le comité des fêtes qui n'a, à ce jour, pas été informé : mis au vote et adopté à l'unanimité,

-Monsieur le Maire indique que la locataire du logement de Milhaguet n'a pu avoir de chauffage pendant 2 mois suite à une panne. Il propose de faire procéder à une remise sur le loyer si cela est faisable.

-Monsieur le Maire présente une réflexion sur l'énergie proposée par le Parc Naturel Régional, il est retenu de contacter le parc pour dater et fixer une réunion publique.

-Pierre Mandon questionne sur le chemin rural de Carreau, détérioré, Patrick Gibaud indique être au courant et que les remises en état seront effectuées sous son contrôle.

-Edith Leger demande un point sur une affaire d'alignement de voie communale dont elle a eu connaissance. Patrick Gibaud indique avoir procédé à cet alignement.

Philippe Villette, Maire Délégué, informe devoir désigner un délégué pour l'état civil pour la section de Milhaguet. Il désigne Pierre Mandon.

22H00 la séance est levée.

Patrick GIBAUD,
Secrétaire de séance



Alain PERCHE,
Maire

